



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.  
GENERALE

A/44/214

S/20572

6 avril 1989

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE  
Quarante-quatrième session  
Points 31, 41, 72 et 143 de la  
liste préliminaire\*  
LA SITUATION AU KAMPUCHEA  
QUESTION DE LA PAIX, DE LA  
STABILITE ET DE LA COOPERATION  
EN ASIE DU SUD-EST  
EXAMEN DE L'APPLICATION DE LA  
DECLARATION SUR LE RENFORCEMENT  
DE LA SECURITE INTERNATIONALE  
REGLEMENT PACIFIQUE DES DIFFERENDS  
ENTRE ETATS

CONSEIL DE SECURITE  
Quarante-quatrième année

Lettre datée du 5 avril 1989, adressée au Secrétaire général par  
le Représentant permanent du Viet Nam auprès de l'Organisation  
des Nations Unies

En accord avec la Mission permanente de la République démocratique populaire lao auprès de l'Organisation des Nations Unies, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte de la Déclaration commune sur le retrait total des volontaires vietnamiens du Kampuchea que les Gouvernements de la République populaire du Kampuchea, de la République démocratique populaire lao et de la République socialiste du Viet Nam ont rendue publique le 5 avril 1989

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre des points 31, 41, 72 et 143 de la liste préliminaire, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent de la République  
socialiste du Viet Nam auprès de  
l'Organisation des Nations Unies,

(Signé) TRINH XUAN LANG

\* A/44/50/Rev.1.

ANNEXE

Déclaration commune sur le retrait total des volontaires vietnamiens du Kampuchea que les Gouvernements de la République populaire du Kampuchea, de la République démocratique populaire lao et la République socialiste du Viet Nam ont rendue publique le 5 avril 1989

1. Pendant les quatre années qu'il a été au pouvoir, entre avril 1975 et janvier 1979, le régime génocide de Pol Pot a massacré 3 millions de Kampuchéens et déclenché une guerre contre ses voisins, la Thaïlande, le Laos et le Viet Nam. Surtout, le régime génocide de Pol Pot a rejeté toutes les propositions de négociations pacifiques avancées par le Viet Nam. A la fin de 1977, il a rompu les relations diplomatiques avec le Viet Nam et a jeté l'essentiel de ses forces armées dans une agression de grande envergure contre la patrie méridionale du territoire du Viet Nam, assassinant des dizaines de milliers de Vietnamiens dans la zone frontalière. Confrontée à une pareille obstination de la part de la clique de Pol Pot, la République socialiste du Viet Nam a dû user de son droit de légitime défense pour sauvegarder sa souveraineté et son intégrité territoriale. Répondant en même temps à l'appel lancé par le Front uni national pour le salut du Kampuchea et du peuple kampuchéen, des volontaires vietnamiens ont été envoyés au Kampuchea pour combattre coude à coude avec les forces armées du Front uni national et avec le peuple du Kampuchea et ont renversé le régime de Pol Pot, sauvant le peuple kampuchéen du fléau du génocide et éteignant un foyer de guerre en Asie du Sud-Est.

L'action entreprise par les forces vietnamiennes était légitime et tout à fait conforme aux principes du Mouvement des pays non alignés et de la Charte des Nations Unies concernant le droit de légitime défense des Etats et le droit des Etats de s'entraider contre le fléau du génocide. Leur action a valu aux forces vietnamiennes la sympathie et l'appui des peuples épris de paix et de justice du monde.

2. Depuis 10 ans, aspirant à compter sur ses propres forces, le peuple kampuchéen - intelligent, courageux et créateur -, bénéficiant de l'assistance précieuse du Viet Nam, du Laos, de l'Union soviétique et d'autres amis qu'il a dans le monde, est rapidement sorti de l'enfer du génocide de Pol Pot. La République populaire du Kampuchea s'est progressivement renforcée pour contrôler la totalité du territoire et assurer au peuple kampuchéen une vie stable et meilleure que jamais.

Depuis 1982, constatant l'épanouissement général de la République populaire du Kampuchea, le Viet Nam a retiré chaque année une partie de ses forces, et ce, alors que la clique de Pol Pot n'épargnait aucun effort, avec un appui étranger, pour s'opposer à la renaissance du peuple kampuchéen et s'efforçait de remettre en selle le régime génocide au Kampuchea. Avec le septième retrait de troupes du Kampuchea intervenu à la fin de 1988, les trois quarts des volontaires vietnamiens au Kampuchea ont été retirés. La République populaire du Kampuchea, la République démocratique populaire lao et la République socialiste du Viet Nam n'ont jamais rechigné à avancer des propositions en vue d'une solution globale de la question du Kampuchea sur la base du respect du droit du peuple kampuchéen à l'autodétermination et à une vie à jamais libérée du régime génocidaire de Pol Pot et de son droit à édifier un Kampuchea pacifique, indépendant, neutre et non aligné.

La nécessité d'adopter des mesures concrètes pour écarter le danger de voir le régime génocide de Pol Pot se réinstaller au Kampuchea à la suite du retrait total des forces vietnamiennes est au premier rang des préoccupations de l'opinion internationale, qui s'emploie actuellement à régler la question du Kampuchea par des moyens politiques. Les première et seconde réunions informelles des pays de l'Asie du Sud-Est et des parties kampuchéennes qui se sont tenues à Jakarta (JIM I et JIM II, respectivement) ont permis d'aboutir à un accord fondamental sur le fond d'un règlement de la question kampuchéenne sous son aspect international, en liant étroitement le retrait des volontaires vietnamiens du Kampuchea aux mesures à prendre pour empêcher le retour du régime génocide de Pol Pot, à la cessation de l'ingérence étrangère, à la fin de l'aide militaire étrangère à toutes les parties kampuchéennes et à la prévention de la guerre civile, sur la mise en place d'un mécanisme efficace de contrôle international de l'application des mesures susmentionnées et sur la convocation d'une conférence internationale qui garantirait l'indépendance, la neutralité et le non-alignement du Kampuchea et les accords conclus. La République populaire de Chine et plusieurs autres pays intéressés ont formellement proclamé qu'ils cesseraient d'accorder toute aide militaire à toutes les parties kampuchéennes dès que l'ensemble des forces vietnamiennes se seraient retirées du Kampuchea.

Parallèlement, les parties à ces deux conférences sont convenues de respecter le principe suivant lequel les problèmes internes du Kampuchea doivent être réglés par les parties kampuchéennes elles-mêmes sans aucune ingérence ou intervention extérieure.

3. La République populaire du Kampuchea, la République démocratique populaire lao et la République socialiste du Viet Nam réaffirment qu'elles désirent sérieusement parvenir à une solution globale de la question kampuchéenne, qui satisfasse les intérêts du peuple kampuchéen ainsi que les intérêts légitimes des pays concernés et qui soit conforme au vœu des peuples d'Asie du Sud-Est et du monde, et feront à cette fin tout ce qui est en leur pouvoir. Elles estiment qu'il existe effectivement une possibilité de mettre immédiatement en oeuvre les résolutions qui ont été adoptées dans le cadre de JIM I et de JIM II et les engagements pris par les pays intéressés, selon lesquels le retrait total des forces vietnamiennes du Kampuchea est étroitement lié à l'interdiction de restaurer le régime génocide de Pol Pot et à la cessation de l'aide militaire à toutes les parties kampuchéennes, ainsi qu'à la cessation de toute ingérence étrangère. La concrétisation de ces résolutions et de ces engagements activera le règlement de la question kampuchéenne sous ses aspects intérieurs.

4. Dans cet esprit, la République populaire du Kampuchea, la République démocratique populaire lao et la République socialiste du Viet Nam font solennellement les déclarations suivantes :

a) Le retrait complet des forces de volontaires vietnamiennes du Kampuchea et la cessation de l'ingérence étrangère, ainsi que de toute aide militaire étrangère à toutes les parties kampuchéennes, doivent être réalisés d'ici la fin de septembre 1989, conformément aux résolutions déjà adoptées et aux engagements pris. Pour sa part, le Viet Nam retirera toutes ses forces du Kampuchea d'ici à la fin de septembre 1989;

b) En application des Accords conclus dans le cadre de JIM II, sur les opérations et mécanismes de contrôle international, la Commission internationale de contrôle et de supervision de l'application des Accords de Genève de 1954 sur le Kampuchea, qui comprend l'Inde, la Pologne et le Canada, est invitée à reprendre ses activités avec la participation du Président de la Réunion informelle de Jakarta et un représentant personnel du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies en vue de superviser et de contrôler dans un avenir immédiat le retrait des forces vietnamiennes, ainsi que la cessation de l'ingérence étrangère et de l'aide militaire étrangère aux parties kampuchéennes. La Commission internationale peut augmenter ses effectifs en tant que de besoin et être autorisée à porter tous armements nécessaires pour se défendre et s'acquitter efficacement de ses tâches, sur la base du respect de la souveraineté du Kampuchea;

c) La République populaire du Kampuchea, la République démocratique populaire lao et la République socialiste du Viet Nam appellent tous les pays et parties intéressés à mettre en oeuvre les résolutions et engagements concernant le retrait total des forces vietnamiennes, ainsi que la cessation de toute ingérence dans les affaires intérieures du Kampuchea et de l'aide militaire aux parties kampuchéennes. Le retrait total des forces vietnamiennes et la cessation de toute ingérence étrangère et de toute aide militaire mettront fin à la guerre civile et encourageront les parties kampuchéennes à régler les aspects intérieurs de la question kampuchéenne avant septembre 1989, dans un esprit de réconciliation nationale. Après le retrait total des forces vietnamiennes, si les pays étrangers n'honorent pas leurs engagements de cesser complètement d'apporter une aide militaire aux parties kampuchéennes, en particulier à la clique de Pol Pot, et de mettre un terme à toute ingérence dans les affaires intérieures du Kampuchea, une telle ligne d'action reviendra à saper à la base un règlement politique de la question kampuchéenne, à favoriser le rétablissement du régime génocide de Pol Pot au Kampuchea, à rallumer la guerre civile, à violer l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale du Kampuchea et, par là même, à ruiner tout espoir de vie pacifique pour le peuple kampuchéen et de paix en Asie du Sud-Est. Dans cette éventualité, la République populaire du Kampuchea se réserverait le droit légitime d'inviter d'autres pays à apporter leur assistance au peuple kampuchéen pour se défendre en pleine conformité avec les dispositions de la Charte des Nations Unies et les principes du Mouvement des non-alignés;

d) La République populaire du Kampuchea, la République démocratique populaire lao et la République socialiste du Viet Nam invitent les autres pays à encourager les réunions entre le Président Hun Sen et le Prince Sihanouk, ainsi qu'entre les parties kampuchéennes, afin qu'un accord puisse rapidement intervenir sur le règlement de la question kampuchéenne sous ses aspects intérieurs, dans un esprit de réconciliation nationale, et que le Président de la Réunion informelle de Jakarta puisse être informé des résultats de ces rencontres dans un délai de quatre mois ou moins, comme il en a été décidé, pour permettre à JIM II de poursuivre aussi rapidement que possible ses travaux et d'arriver à des conclusions.

La République populaire du Kampuchea et la République populaire lao apprécient au plus haut point les grands services rendus au peuple kampuchéen par les forces volontaires vietnamiennes qui se sont acquittées avec succès de leurs nobles obligations et qui se seront totalement retirées d'ici à la fin de septembre 1989. C'est là en outre une claire illustration de la politique systématiquement suivie par la République socialiste du Viet Nam, qui a prêté un appui sans réserve et désintéressé au Kampuchea, tout en respectant strictement son indépendance, sa souveraineté et son intégrité territoriale.

Le peuple kampuchéen et le Gouvernement de la République populaire du Kampuchea garderont à jamais la mémoire des services rendus par les cadres et les forces volontaires vietnamiennes, qui se sont sacrifiés pour apporter au peuple kampuchéen une aide dans la lutte qu'il mène pour se défendre et se construire une nouvelle vie à l'abri de la clique génocide de Pol Pot soutenue par des forces étrangères.

La République populaire du Kampuchea, la République démocratique populaire lao et la République socialiste du Viet Nam sont convaincues que, grâce aux efforts de toutes les parties intéressées, la question kampuchéenne trouvera rapidement une solution politique et que l'Asie du Sud-Est deviendra une zone de paix, de stabilité, d'amitié et de coopération, en pleine conformité avec les intérêts et les aspirations des peuples de cette région et du monde.

-----